

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).  
Pour la Colonie.  
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00  
Union Postale  
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

144-1467

Propriété  
Publique

TERRITOIRES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

PRIX DES ANNONCES

Une ou six lignes.....	3 fr. 00
Chaque ligne dessus.....	0 fr. 40

### SITUATION

Il convient de louer sans réserve la merveilleuse activité de M. Rouvier qui s'est dépensée, durant plus d'une semaine, en un labeur écrasant. Président du conseil, ministre des finances et ministre intérimaire des affaires étrangères, M. Rouvier a montré qu'il n'était inégal à aucune tâche, si ardue fût-elle, et a assumé les plus lourdes responsabilités. Partout il était présent. Il intervenait à la Chambre dans des débats, comme ceux d'hier, où l'on peut supposer qu'il n'apportait pas la meilleure part de ses préoccupations et il entretenait peu après de longues conversations sur nos affaires extérieures.

M. Rouvier réalisait ainsi le miracle de l'ubiquité.

Pourtant cette situation ne pouvait se prolonger sans dommage pour la solution de toutes les questions en cours et principalement des questions qui passionnent en ce moment l'opinion publique. Le président du conseil l'a compris, et il vient de déclarer qu'il abandonnait — non sans regret, sans doute — le ministère des finances pour prendre le portefeuille des affaires étrangères.

Cette décision de M. Rouvier est de nature à calmer les légitimes inquiétudes du monde parlementaire. On sait que notre premier ministre est un financier de grand mérite, et non un diplomate de carrière. Pour qu'il ait pris une aussi grave détermination que celle qui consiste à quitter un département où l'appelaient sa compétence et ses goûts naturels, il faut qu'il y ait été amené par de sérieuses raisons tirées de notre situation extérieure. Et la présence de M. Rouvier à la tête du ministère des affaires étrangères rassurera, nous n'en doutons pas, ceux qui se montraient inquiets des conséquences possibles de la situation actuelle.

Il faut bien dire, d'ailleurs, que personne dans le monde politique ne se souciait d'assumer les charges qui résultent des complications du présent état de choses en Europe. Quoi qu'on en ait dit, le portefeuille des affaires

étpangères a été offert tour à tour à un certain nombre de personnalités qui toutes se sont récusées. Et c'est ici surtout qu'apparaît le désintérêt de tout dont M. Rouvier a dû faire preuve.

La question du Maroc est loin d'être réglée, et ce point noir ne s'effacera pas de longtemps à l'horizon. C'est la France qui en cette question se trouve présentement engagée dans la situation la plus difficile. Si nous n'acceptons pas la conférence internationale qui nous est proposée, nous rompons avec l'Allemagne. Si nous l'acceptons, nous mécontentons l'Angleterre. Que faire ?

Peut-on d'autre part compter sur l'appui certain de la Russie ? Notre malheureuse alliée traverse une telle crise que son concours ne pourrait évidemment pas avoir toute l'efficacité désirable.

Malgré tout, nous ne croyons pas que l'empereur d'Allemagne veuille la guerre. Et voici pourquoi. Si la guerre éclatait par suite du Maroc, l'Angleterre serait obligée d'intervenir dans la lutte. Or, la flotte allemande ne peut lutter avec la flotte anglaise, et ce serait du coup l'anéantissement du but que depuis plus de dix ans l'empereur d'Allemagne poursuit avec une âpre tenacité : la suprématie maritime de son empire.

La flotte britannique par sa victoire s'assurerait une fois de plus la seule suprématie qu'elle revendique, son isolement la mettant à l'abri de toute campagne sur terre.

Voilà plus qu'il n'en faut pour arrêter l'empereur d'Allemagne dans ses desseins ambitieux et ses visées de domination mondiale.

Mais en dépit de toutes ces considérations, n'oubliions pas que la situation de la France ne nous permet point pour l'heure de gaspiller nos forces en de futile discussions, plus néfastes encore que stériles. Nous devons être prêts à toutes les éventualités et nous n'avons pas le droit de laisser diminuer, de gaité de cœur, notre influence au dehors et notre sécurité à l'intérieur du pays.

EUGÈNE GRELÉ  
Docteur ès lettres

### LA BALEINE

L'Allemagne est insatiable.

Il ne lui suffit pas de nous avoir occasionné, en 1870, la mort de 100,000 de nos soldats, de nous avoir pris l'Alsace-Lorraine avec cinq milliards et . . . nos pendules, de nous faire aujourd'hui échec au Maroc. Il lui faut encore ruiner et les pêcheries françaises aux bancs de Terre-Neuve, et la colonie de Saint-Pierre et Miquelon.

Sous le couvert d'un prête-nom qui agissait même par ordre et pour compte des Légasse, l'allemand Rismuller a, il y a deux ans, demandé l'autorisation d'installer à Saint-Pierre une usine d'exploitation de baleines. Cette demande a été l'objet d'un tollé général tant parmi les pêcheurs que parmi les armateurs locaux et métropolitains qui, arguant des expériences faites en Norvège et à Terre-Neuve même et des résultats désastreux pour la pêche à la morue, qui en ont été la conséquence, se sont levés comme un seul homme et ont, par leurs protestations, empêché l'autorisation demandée. Nous croyions la question à jamais enterrée.

Il n'en est rien et la voilà revenue sur le tapis et mise en tête de l'ordre du jour.

M. Angoulvant a à peine pris le gouvernement de la colonie qu'il est assailli par le prête-nom de Rismuller brandissant sa demande d'autorisation, mais en indiquant cette fois Miquelon comme siège de ses opérations. Cinq jours après, une enquête de commodo et incommodo est ouverte à Miquelon, mais à Miquelon seulement ; les Saint-Pierrais ne sont pas admis à protester et la douzaine de baleinards qu'il y a ici d'exulter et de crier que le Gouverneur a promis à un des leurs l'autorisation demandée.

De ceci nous ne croyons pas un mot. Toutefois, ce qui nous chiffonne c'est l'empressement apporté par M. Angoulvant à ouvrir à Miquelon seulement une enquête courant du 1<sup>er</sup> au 15 juillet, l'écartement des Saint-Pierrais a pouvoir protester à cette enquête, cet autre empressement à la nomination d'une commission et enfin la composition de

cette commission qui, comprenant onze membres, n'en a que trois, les présidents de la Chambre de Commerce et du Syndicat des armateurs et le conseiller privé, pour représenter les intérêts les plus sérieux du commerce et des armements locaux. En revanche, on voit là beaucoup de fonctionnaires, le maire de Saint-Pierre et le chef du service de santé, et l'on se demande ce que ces deux derniers viennent y faire alors que le maire de l'Île aux Chiens n'y a pas été appelé. S'agirait-il d'avoir deux avocats pour plaider la cause des Légasse, c'est à dire de Rismuller? . . .

Nous ne prétendons certes pas cette intention à M. Angoulvant, mais nous ne voyons pas quels intérêts généraux ces deux personnages viennent y représenter, la commune de Saint-Pierre n'ayant rien de plus que celle de l'Île aux Chiens à voir dans la question, et la médecine y ayant déjà deux autres représentants.

Enfin, nous voyons que l'agent de Rismuller accompagnera la commission dans son enquête à Saint-Laurent préparé à cet effet.

M. le gouverneur Angoulvant n'y a certainement pas pensé; mais ce qu'il sera le rôle de cet agent, nous le devinons: faire entendre à la commission, dont la grande majorité ne comprend pas ou que fort peu l'anglais, des Terre-Neuviens qui, triés sur le volet et stylés par Rismuller, viendront proclamer que les parfums qui s'exhalent de l'usine sont de beaucoup plus fins que les plus renommés de nos parfumeurs parisiens, et que la pêche et les exploitations de la baleine constituent le meilleur appât pour attirer la morue et les boëttes sur les côtes.

Outre cela, il faut bien admettre qu'à l'usine d'huile de baleine de St-Laurent on est déjà prévenu de la visite de la commission qui doit s'y rendre à bord du Trou de et qu'à cet effet, on fera, pour le jour de réception, un plus grand nettoyage que de coutume, qu'on y dépeindra une baleine bien fraîche, afin qu'il y ait le moins d'odeur possible.

A la Chambre de Commerce et au Syndicat des armateurs de ne pas oublier que, de la suite qui sera donnée à la demande de l'Allemand Rismuller, dépend l'avenir des pêcheries françaises dans nos régions aussi bien que celui de notre colonie. L'abandon du French-Shore nous a rendus bien malades; de grâce, ne nous laissons pas achever par la baleine. Que Chambre de Commerce et Syndicat agissent et fassent agir en réclamant l'aide des armateurs métropolitains qui sont tout aussi intéressés que ceux de Saint-Pierre dans la question et qui ne sont cependant pas consultés.

Le temps presse, M. Angoulvant ayant déclaré, nous assure-t-on, qu'il prendrait une décision, pour ou contre, dans le délai d'un mois.

Enfin pour terminer comment se fait-il que partout on interdit la chasse à la

baleine, et qu'à Saint-Pierre il s'est trouvé un apôtre pour aller prêcher pendant huit jours, à Miquelon l'efficacité et l'innocuité du système breveté Rismuller.

#### UN ARMATEUR

## REPLATRAGE

Dans la nuit du vendredi au samedi 8 Juillet, avec l'assistance des avocats des parties en cause, il s'est opéré, entre la fabrique d'une part et l'entrepreneur de l'autre, un **replâtrage** pour la continuation des travaux de l'église.

Dès le lendemain samedi, M. le trésorier de la fabrique s'occupait en personne du débarquement de la literie et des bagages des ouvriers cimentiers. Très affairé en l'accomplissement de ses fonctions, il est certain que le sus-dit trésorier aura lui aussi, avant l'achèvement des travaux, mérité à tous égards et par son zèle, la décoration de Saint-Sylvestre.

Dire exactement dans quelles conditions la reprise des travaux a été acceptée ce nous serait difficile n'étant pas dans le secret des dieux de la fabrique. Mais ce que nous pouvons affirmer c'est que l'enfantement de ce raccord a été des plus laborieux et que MM. Bidet et Leprovost ont payé de leur personne non sans quelques froissements.

Le plus favorisé dans ce nouvel ordre de choses est assurément M. Penaud, qui, peu disposé à se laisser faire, a imposé ses conditions, et qui, paraît-il, se trouve dégagé de toute responsabilité d'exécution du plan et des devis de l'architecte.

Un autre qui y trouve son bonheur, entrevu en rêve depuis quelque temps, c'est M. Sicard, qui est devenu surveillant technique de la bonne confection de cet amalgame que l'on glorifie de ce nouveau nom moderne **de ciment armé**, dont on peut se rendre compte de l'importance et en quoi elle consiste.

M. Sicard est certes un homme de bonne volonté en acceptant la lourde tâche de surveillant, mais à vrai dire, nous ne lui reconnaissions aucune spécialité en la matière, et il n'est guère admissible qu'un homme, quel qu'il soit, puisse s'assimiler du jour au lendemain à un nouvel emploi de ce genre qui lui convient parce qu'il l'a sollicité et qu'il l'a accepté: affaire d'offre et de demande entre lui et la fabrique.

Quoique cela, il ne faut pas qu'il dissimule que la responsabilité est toute de, et qu'elle le sera d'autant plus pour lui et pour la fabrique que sa surveillance va s'exercer à la suite de difficultés déjà survenues entre l'architecte et l'entrepreneur.

Vulgairement, on dit qu'il ne faut pas mettre le doigt entre le marteau et l'enclume; ce proverbe est de toute application dans la circonstance, et l'avenir, mieux que toutes les belles paroles, nous dira ce qu'il en résultera.

## LES CHIENS DE MER

De tous côtés et depuis plusieurs années, on gémit, on se lamenté sur la multiplication et la voracité des chiens de mer qui pullulent sur les bancs, coupant les lignes, dévorant la morue prise à l'hameçon, qui devient une proie facile, allant jusqu'à menacer le bras du marin assez imprudent pour se plonger dans l'eau afin de débrouiller ses lignes.

Et d'où vient, en si peu de temps, cette prodigieuse quantité de chiens de mer, aussi funestes à la pêche que les nuées de sauterelles provenant du Sahara le furent à la culture de l'Algérie? De la disparition des baleines, que l'on chasse des bancs et des parages où l'on pêche la morue et la boëtte.

Les baleinards, c'est à dire ceux qui, sans souci du lendemain, ne voient dans cette nouvelle industrie qu'un moyen de se raccrocher à la fortune au détriment de la masse, sans se préoccuper qu'ils vont donner le coup de grâce à l'industrie de la pêche à la morue, qui a fait vivre cette colonie depuis son existence et qui n'aurait même pas sa raison d'être sans la pêche, ceux-là diront encore que nous inventons pour déjouer toutes leurs machinations.

Oseront-ils soutenir que la baleine ne pourchasse pas les chiens de mer, si même elle ne s'en nourrit. Pourquoi se montrer aussi imprévoyant qu'imprudent de se priver d'un tel auxiliaire qui, sans subvention, se charge de faire la police pour protéger notre principale industrie maritime.

Que l'on consulte des vieux marins expérimentés, ils vous diront avec sincérité et plus de logique que les savants que là où on rencontre la baleine, il n'y a pas de chiens de mer; et qu'au contraire le chien de mer, par sa voracité,



Propriété  
Publique

dit aussi bien la morue que la boëtte.

Nous n'inventons rien malheureusement et les faits que nous avançons sont si vrais qu'ils sont corroborés par les nouvelles qu'apportent chaque jour les goëlettes : il y a de la morue et de la boëtte, mais il est impossible de pêcher par la quantité de chiens de mer.

En Nouvelle Écosse, on est plus pratique quoique moins intéressé à la pêche, non seulement on n'autorise pas la chasse de la baleine, mais on donne une prime de deux cents par chien de mer détruit.

## DIRECTEUR D'ÉCOLE

De bien des côtés on se plaint que la direction des écoles des garçons laisse beaucoup à désirer, que M. Picandet, se désintéresserait d'une direction qui de l'aveu de tous semblerait trop lourde pour ses épaules.

A ce sujet, des plaintes ont été formulées et le comité de l'instruction publique en a même été saisi.

Qu'en est-il résulté ou qu'en va-t-il résulter ?

Jusqu'ici il en est résulté ceci que, pour une raison ou pour une autre, M. Picandet directeur d'école a trouvé le moyen plus ou moins confraternel surtout de faire filer ses meilleurs professeurs, ceux qui à un moment donné pouvaient être appelés soit à le suppléer, soit à le remplacer.

Cette manière de faire insolite démontre que ce directeur d'école se préoccupe plus de sauvegarder sa situation, qu'il sait chancelante, que de conserver un bon personnel expérimenté, susceptible de donner une bonne instruction aux enfants.

Qui va souffrir de cet état de choses ? la génération présente, celle qui suit les cours défectueux et mal disciplinés qui existent à l'école des garçons.

L'inspecteur primaire devrait remédier à tous ces inconvenients; or par camaraderie, disent les uns, par fréquentation disent les autres. L'inspecteur primaire n'existe pour ainsi dire pas, ou s'il existe c'est pour couvrir le directeur comme un protégé envers et contre tout. Et le désarroi continuera par la faute de l'un et de l'autre; les enfants perdront leur temps sur les bancs de l'école; leur jeunesse s'en ira et avec elle le goût de l'étude. Et on dira dans quelques années en constant trop d'ignorants, voilà le résultat de l'instruction laïque.

Qui remédiera donc à ce que nous déplorons d'autant plus que c'est un délit malheureux d'instruction laïque.

Pour le moment, nous nous contenons de signaler des inconvenients d'ordre général, s'il nous faut préciser et citer nous le ferons et on aura tort de se plaindre que l'on sacrifie un homme à l'instruction de toute une population enfantine qui constitue l'avenir de citoyens libres et instruits.

## EN CORRECTIONNELLE

Vendredi de la semaine dernière s'est déroulée l'audience correctionnelle, affaire Mazier-Bottreau.

Ce dernier, absent quoique plaignant, ne comparaissait qu'en la personne de son avocat à titre de partie civile.

Le plus intéressant de l'audience a été de voir défiler les témoins à charge et à décharge. Parmi ces derniers, M. Garnier s'est signalé par une contradiction complète, presque scandaleuse avec les dépositions des autres témoins.

On le voit, M. Garnier devait avoir une certaine appréhension de se laisser comparaître comme témoin à décharge, il avait raison de se faire tirer l'oreille, de même que l'inculpé a bien fait de persister à vouloir le faire entendre, y renoncer c'eut été avoir l'air de redouter sa déposition.

Sans nul doute que MM. Mazier avaient de bonnes raisons pour agir ainsi, car il y a de ces dépositions qui font plus de bien que de mal à la cause.

Celle de M. Garnier a été, de l'avis de tous, de ce nombre. Ce témoin a eu des illusions malheureuses d'optique et d'audition, affaire de troubles visuels et de bourdonnements d'oreille. Ainsi, il a vu, de ses yeux vu, M. Mazier braquer son revolver sur M. Poirier-Bottreau et ce dernier ne pas faire un mouvement pour se défendre. Il a entendu aussi le témoin Lepauloue invectiver le fils Mazier et il a vu ce dernier frapper traitrusement M. Poirier-Bottreau par derrière.

Tous ces dires bien ponctués, mais assez mal exprimés par le dit M. Garnier, ont été contredits par les autres témoins et par le ministère public lui-même, qui a tenu, dans l'intérêt de la vérité, à déclarer que le plaignant n'avait relevé aucun des griefs mis par le témoin à la charge des inculpés.

Nous comprenons maintenant que M. Garnier se soit fait tirer l'oreille dans la crainte de devenir un témoin à charge aussi accablant; et nous sommes étonné que M. le procureur de la République, avec sa vieille expérience, n'ait pas cru devoir tenir compte de faits aussi graves pour rouvrir l'instruction à l'occasion d'une déposition qui, provenant d'un homme appartenant à la magistrature, passera pour légendaire et avoir été méconnue dans son impartialité.

L'avocat de M. Poirier-Bottreau s'en est pris cette fois à la littérature de M. Mazier, bien que ce dernier n'ait jamais eu d'autre prétention que celle de pouvoir exprimer sa pensée et de la faire comprendre de ses compatriotes, qui parlent le même idiome, le même langage que lui. Cette critique n'avait guère sa raison d'être et l'amour-propre de M. Mazier ne pouvait en être ému, quand, sous les rires de la salle, y compris les membres du tribunal, son adversaire, M. Poirier-Bottreau avait été qualifié de cette définition heureuse de **Polichinelle de la littérature** et traité d'idiot par de plus intéressés que nous à le défendre.

## Phoques et Baleines

Les habitants des côtes septentrionales de la Norvège, pour qui la pêche est à peu près le seul gagne-pain, se voient depuis quelques années déjà, aussi éprouvés que nos pêcheurs français du littoral de l'Atlantique. La morue et le hareng, qui pullulaient jadis dans ces parages, se font de jour en jour plus rares. Poussées par la misère et le désespoir, les populations du Finmark, de mœurs douces et paisibles pourtant, se sont livrées à des actes de violence, et il a fallu réprimer une véritable émeute. Contre qui étaient dirigées ces violences ? Contre les stations des pêcheurs de baleine.

Que vient faire la baleine en cette affaire ? Les pêcheurs ont observé qu'à la diminution constante du poisson sur leurs côtes correspond l'augmentation proportionnelle d'un animal extrêmement vorace, le phoque, et ils attribuent la multiplication du phoque à la chasse plus active qui est faite de la baleine dans les eaux norvégiennes. Ils assurent que les deux animaux ne font pas bon ménage ensemble et que le phoque évite les eaux où abonde la baleine.

La question a pris un tel degré d'acuité que le Storting norvégien qui, à diverses reprises, avait dû interdire temporairement la pêche de la baleine, s'est décidé, craignant de nouveaux désordres, à prohiber toute pêche à la baleine dans les eaux norvégiennes, pendant dix ans.

La différence qu'il y a entre la Norvège et Saint-Pierre c'est qu'au lieu que ce soit les phoques qui pullulent sur les bancs par suite de la destruction des baleines, ce sont les chiens de mer.

## ATTESTATION ANTI-BALEINARDE

Je soussigné déclare avoir pris au mois de Septembre 1904 un chargement d'huile de baleine en fûts au havre de Sainte-Mary de Terre-Neuve à destination de Glasgow sur mon navire Hippolyte.

Je déclare en outre que tout le temps que j'ai passé dans ce havre j'ai eu à supporter, ainsi que mon équipage, les émanations les plus repoussantes qui puissent exister, provenant du dépeçage de la baleine et de la préparation des diverses huiles.

Chacun sait que l'on extrait trois sortes d'huile: celle fait avec le gras absolument incolore et inodore, et deux autres faites avec la chair et les os dont l'odeur est insupportable.

Déclare aussi que durant les premiers jours passés à Sainte-Mary ni mon équipage ni moi n'avons pu manger. Plusieurs fois la nuit je me suis réveillé suffoqué par les gaz plus ou moins délétères se dégageant de l'usine et provoquant sur les peintures tant extérieures qu'intérieures du navire une couche noirâtre démontrant la présence de sulfures.

En foi de quoi j'atteste les énonciations ci-dessus constatées par moi pendant mon séjour à Sainte-Mary.

Saint-Pierre, le 9 Juillet 1905.

Le Capitaine du navire Hippolyte

J. HAMONET

## «LES ARMATEURS DE FRANCE»

Le Conseil de direction du Comité central des armateurs de France, présidé par M. André Lebon, ancien ministre, a, dans sa séance du vendredi 9 Juin dernier, définitivement constitué la section des armateurs des grandes pêches. Grâce à l'adhésion du Syndicat

des armateurs de Saint-Pierre et Miquelon, et du Syndicat des armateurs à la pêche au hareng et au maquereau de Fécamp. le Comité central représente maintenant l'intégralité de l'armement français.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. E. Riotteau, armateur, le sympathique député de Granville, a été élu président de la section des armateurs à la grande pêche. Cette nomination assure aux syndicats particuliers un défenseur infatigable autant que compétent.

## ANNONCES & AVIS

### A VENDRE

Salon. — Piano. — Salle à manger. — Buffet. — Chambres à coucher. — Tables. — Chaises. — Stores. — Rideaux. — Tableaux. — Meubles de cuisine et d'appartements.

S'adresser au Rév<sup>d</sup> TEMPLE  
RUE MAMYNEAU

### A VENDRE

Comestibles divers. — Vins en bouteilles. — Parfumerie. — Articles de pharmacie. — Livres de médecine. — Ustensiles de cuisine, linge de corps, de chambre à coucher, de table et de toilette. — Une machine à coudre etc. etc.

Ustensiles, linge et livres sont neufs.

S'adresser à M. Th. CLÉMENT  
ROUTE DE GUEYDON

### A VENDRE

### UN PIANO

S'adresser à M. GAILHAC

### A VENDRE

### UN TOMBEREAU

EN BON ÉTAT

et

### UNE PAIRE DE ROUES FRANÇAISES

S'adresser au bureau du Journal

### AVIS DE DÉPART

Le navire

### SAINT-PIERRE

Prendra charge

### à GRANVILLE pour SAINT-PIERRE

Fin Juillet, commencement Août

S'adresser pour fret et passagers à Granville: à M. A. JAQUET, armateur, ou à MM. GUILLEBOT, courtiers maritimes.

### AVIS

Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, ralingue, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles.

E. BENATRE

### A VENDRE

### UNE JUMENT

TRÈS DOUCE ET FACILE A ATTELER

S'adresser à M. J. Clément

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

